

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, le 1^{er} décembre 2022 à 16 h en la salle de conférence du bureau municipal, sise au 62, chemin de de la Rivière-aux-Canards, Port-Menier, lieu ordinaire dudit conseil et conformément au *Code municipal* sont présents, le maire, Madame Hélène Boulanger, mesdames les conseillères, France Cloutier, Shawna Doucet, Isabelle Plante et Marie-Pierre Gagnon formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général, greffier-trésorier et Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe sont également présents. Monsieur Gravel, agit à titre de greffier.

1.0 Renonciation au délai de l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil ont pu prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à la prise de décision concernant les sujets apparaissant dans l'ordre du jour;

Considérant que tous les membres du conseil sont présents;

À ces causes,

Il est proposé par madame France Cloutier, appuyé par madame Shawna Doucet et résolu unanimement de renoncer au délai de l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire et d'ouvrir ladite séance.

Résolution 2022-12-01-1.0

2.0 Ouverture de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2022

Madame Helene Boulanger, mairesse, ouvre la séance extraordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2022 à 16 h après constatation du quorum.

3.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2022

1. Renonciation au délai de l'avis de convocation;
2. Ouverture de la séance extraordinaire;
3. Approbation de l'ordre du jour;
4. Octroi de contrat - Services professionnels et ingénierie pour la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'un bureau touristique
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par madame Isabelle Plante et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 11 mars 2021, tel que transmis par le directeur général et greffier-trésorier

Résolution 2022-12-01-3.0

4.0 Octroi de contrat - Services professionnels et ingénierie pour la construction d'un nouvel hôtel de ville et d'un bureau touristique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l'Île-d'Anticosti a publié, le 2022-10-20, l'appel d'offres pour services professionnels numéro MIA-HV-01-2022 relatif au contrat de projet d'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires pour la construction d'un nouvel Hôtel de Ville et d'un bureau touristique, numéro d'avis SÉAO 1654584;

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'appel d'offres, la Municipalité a reçu quatre soumissions des entreprises suivantes :

- Agence Spatiale Inc.

- Architecture EVOQ Inc.
- Bourgeois Lechasseur architectes + EMS + CBTEC
- St-Gelais Montminy & Associés Architectes Inc.

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection devait procéder à l'évaluation qualitative des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande d'octroyer le contrat à l'entreprise St-Gelais Montminy & Associés Architectes Inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle ayant obtenu le meilleur pointage final.

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de ce contrat seront admissibles pour remboursement au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) dans une proportion de 93%.

À CES CAUSES;

Il est proposé par appuyé par Shawna Doucet et Marie-Pierre résolu à l'unanimité;

D'OCTROYER le contrat relatif à l'appel d'offres pour services professionnels multidisciplinaires pour la construction d'un nouvel Hôtel de Ville et d'un bureau touristique à l'entreprise St-Gelais Montminy & Associés Architectes Inc. au montant de 475 043.36\$ (incluant les taxes totales);

QUE les sommes nécessaires à l'octroi de ce contrat fassent l'objet d'un règlement d'emprunt.

Résolution 2022-12-01-4.0

5. Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

6.0 Levée de la séance extraordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2022

Il est proposé par France Cloutier, appuyé par Isabelle Plante et résolu unanimement de clôturer la séance extraordinaire du conseil du 1^{er} décembre 2022.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire Hélène Boulanger lève la séance extraordinaire à 16 h 22.

Résolution 2022-12-01-6.0

Hélène Boulanger
Maire

Mathieu Gravel
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Mathieu Gravel, directeur général greffier-trésorier, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget 2022 afin d'effectuer le paiement des dépenses de la présente séance du conseil ci-dessus mentionnées.

Mathieu Gravel
Directeur général et greffier-trésorier